Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Automne

Mairie de Morienval 01, Sente de L'Ecole 60127 MORIENVAL

COMPTE-RENDU de la séance du 13 septembre 2012

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à MORIENVAL le 13 septembre 2012 sous la présidence de M. Hubert BRIATTE.

Membres en exercice = 36 Présents = 19

PERSONNES PRÉSENTES:

<u>Collège des élus</u>: BRIATTE Hubert, DOMPE Gérard, DRILLET Philippe, HAQUIN Benoit, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEMOINE Alain, RADET Marie-Elise.

<u>Collège des usagers</u>: BOYARD Pierrette (UDAF), DENAES Jean (Fédération départementale des AAPPMA), COCONI Julien (S.A.U.R), PARMENTIER Jean-Louis (Chambre d'Agriculture), THIPLOUSE Julie (CCIT de l'Oise), BLONDEL Claude (Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise), FURET Jérôme (Conseil général de l'Oise) LEMOINE Alain (Syndicat des eaux d'Auger st Vincent).

<u>Collège des représentants de l'État :</u> FATOUX Raymond (DDT), VORBECK Jean-Paul (DREAL), CALDERON Valérie (Représentante de l'AESN).

POUVOIR DE: MAY JACQUES À BRIATTE HUBERT

CLABAUT THERESE A HAUDRECHY JEAN-PIERRE

DRILLET PHILIPPE A RADET MARIE-ELISE

DELAVEAUD PATRICE A FATOUX RAYMOND

ALAIN LEMOINE A DESMOULIN JEAN-PIERRE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

MILLAIR Laurent (SAFEGE) et INGLEBERT Nicolas (Ville de Crépy-En-Valois)

Approbation du compte-rendu de la séance 19 octobre 2011

Mr BRIATTE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2012.

Personne ne s'y opposant, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Mr BRIATTE demande s'il y a des remarques sur le rapport d'activités 2011 de la CLE.

Personne ne s'y opposant, ce rapport d'activités est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Travail sur le scénario tendanciel et les scénarios alternatifs

Téléphone : 03 44 88 49 48 Fax : 03 44 88 06 94

SAFEGE rappelle les étapes de la révision du SAGE et la démarche de choix de la stratégie de la CLE (cf. présentation powerpoint jointe).

SAFEGE présente les différents enjeux qui ont été mis en évidence lors des différentes commissions thématiques. SAFEGE rappelle que l'ensemble de la CLE souhaite avoir des objectifs environnementaux et un bon état des masses d'eau.

Aucune remarque sur cette démarche n'est signalée.

SAFEGE rappelle les objectifs liés à chaque enjeu et explique que 3 scénarios ont été proposés dans le rapport, sans pour autant que ceux-ci soient fixes. Mr VORBECK précise que les scénarios sont proposés par enjeu, et qu'il est donc possible d'être plus ou moins ambitieux en fonction de l'enjeu considéré.

Mr VORBECK demande si le scénario à minima suffit à atteindre les objectifs de bon état. SAFEGE répond que ce scénario essaie de concilier des actions qui permettent de progresser sur le bon état et un effort financier minimum. SAFEGE précise bien que le scénario à minima n'est pas suffisant sur tous les sujets pour atteindre le bon état et qu'il faut être plus ambitieux, du moins sur certains points.

Mr VORBECK dit qu'on ne peut se prononcer en ayant seulement un indicateur financier et que la CLE manque d'information ; et qu'il manque un indicateur d'efficacité.

Mme CALDERON intervient en demandant s'il n'était pas possible de quantifier l'efficacité des actions afin de connaître le gain espéré et de pouvoir se prononcer. SAFEGE répond qu'il pourra mettre en place cet indicateur sans trop de problème, mais qu'il ne sera pas toujours exploitable.

SAFEGE rappelle les 5 enjeux et leurs objectifs dont les actions proposées seront ensuite détaillées.

Interventions sur les objectifs de l'enjeu N°1:

Mr PARMENTIER insiste sur le fait qu'il faut maîtriser mais aussi diversifier les secteurs de consommation d'eau.

Mr HAUDRECHY demande comment on peut maîtriser les volumes d'eau, notamment si un industriel gros consommateur souhaite s'installer sur le territoire. SAFEGE répond qu'on ne peut pas tout de suite maîtriser les volumes d'eau car il n'y a aucune étude sur les disponibilités en eau et si des secteurs sont plus sensibles. Des actions sont proposées dans le rapport pour travailler avec les différents secteurs. Mr PARMENTIER ajoute qu'on peut s'intéresser au devenir de l'eau utilisée, notamment par les industriels. Mr HAUDRECHY rappelle que le SCoT définit des potentialités d'urbanisation.

Mr VORBECK précise que, selon la réglementation, les 2 usages prioritaires sont l'alimentation en eau potable et l'alimentation des cours d'eau. Il faut donc mener des études pour avoir la connaissance de la nappe et de l'alimentation des cours d'eau, pour mieux gérer la ressource et savoir ce que l'on peut prélever et continuer à développer. Mr VORBECK rappelle également que le SCOT doit être compatible avec le SAGE et qu'il faudra peut-être faire de la sélection dans les projets.

Mme CALDERON demande quelles sont les économies d'eau que l'on peut faire. SAFEGE dit que l'on pourra répondre à cette question dans les objectifs de l'enjeu n°2.

Interventions sur les objectifs de l'enjeu N°2 :

Mme CALDERON demande si une stratégie est prévue sur l'aspect physico-chimique et stockage des produits dangereux. SAFEGE répond que cette question sera traitée dans la déclinaison des actions.

Interventions sur les objectifs de l'enjeu N°3 :

Mme CALDERON précise que le lien avec le foncier est très important au niveau des zones humides et qu'il est nécessaire d'avoir une veille à ce niveau, notamment pour encourager les acquisitions foncières. Mr BRIATTE dit qu'il ne faut pas non plus tout bloquer.

Interventions sur les objectifs de l'enjeu $N^{\circ}4$:

Mr PARMENTIER explique que beaucoup de choses ont été mises en place dans le secteur contre les coulées de boue et qu'à trop vouloir en faire on risque de ne plus rien pouvoir faire. Mr PARMENTIER précise qu'il faut éviter les aberrations comme cela a déjà été fait, qu'il faut être raisonnable et surtout efficace. SAFEGE précise que cartographier les zones à risques a pour objectif de limiter les écoulements dans les endroits les plus fréquemment concernés.

Les actions ne doivent être implantées qu'aux bons endroits afin d'être efficaces.

Interventions sur les objectifs de l'enjeu N°5 :

M VORBECK rappelle que l'efficacité de ces objectifs n'est efficace que si les CLE sont efficaces. Mr PARMENTIER ajoute qu'il est nécessaire qu'il v ait une équipe de travail et une ambiance. Mr BRIATTE rappelle que les élus sont présents sur le SAGE.

Mr MILLAIR précise que les commissions thématiques permettent d'aborder des sujets plus spécifiques par rapport aux CLE et qu'il sera certainement nécessaire de maintenir cette dynamique.

L'ensemble des membres de la CLE valide les différents enjeux présentés par SAFEGE.

SAFEGE énumère ensuite les dispositions de l'objectif « Connaissance » de l'enjeu n°1.

Les remarques sont les suivantes :

Sur la première action, Mr BRIATTE demande s'il n'y a pas déjà assez de données sur tout ça. Mr MILLAIR explique que non, car on ne connait pas le fonctionnement de la nappe et les transferts avec les cours d'eau. Mr BLONDEL ajoute qu'il n'y a pas de mesure piézométrique sur l'Automne et Mme CALDERON rejoint ce constat en disant qu'il y a peu de données sur l'Automne. Mr PARMENTIER rappelle que des piézomètres existent et peuvent donner une bonne idée des niveaux des nappes. Mr VORBECK rappelle que l'on ne connait pas le fonctionnement de la nappe et l'alimentation des cours d'eau par la nappe. De plus, c'est une nappe qui a des difficultés à se recharger et des études sont en cours, mais il faudra certainement acquérir plus de connaissance pour gérer correctement l'eau du bassin versant. SAFEGE dit que c'est toute cette dynamique que l'on ne connaît pas mais que l'on vise à comprendre aux travers de ces actions, afin de savoir si la façon d'exploiter les ressources est bonne ou non.

SAFEGE considère que les actions des scénarios 2 et 3 permettent de produire de la connaissance et apporte de la sensibilisation au public. Mme CALDERON précise qu'on ne peut qu'encourager l'animation et le partage de l'information, notamment concernant la mise en place d'échelles limnimétriques.

Mr PARMENTIER dit qu'il faut mesurer ce qui coule en surface pour faire le lien avec la nappe.

SAFEGE explique que l'action de niveau d'ambition 3 souhaite apporter une connaissance supplémentaire par rapport aux 3 stations existantes qui fournissent de l'information sur le débit dans le territoire. Mr VORBECK dit que ce travail est assez lourd et cher mais qu'il faut s'équiper pour sensibiliser. La question se pose de qui financera l'équipement et qui se chargera du suivi. Mr FURET dit qu'il ne faut pas ,cela ne sera pas possible du point de vue financier. Mr PARMENTIER précise que sur les petites masses d'eau, il n'est pas nécessaire de mettre des équipements automatiques. SAFEGE retient de ces échanges qu'il faut plutôt modérer cette action, en proposant plutôt des jaugeages ponctuels.

SAFEGE demande si les actions de connaissances sont validées par la CLE, en intégrant les remarques évoquées.

Mr VORBECK s'interroge sur l'utilité de la seconde action, notamment avec l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent. Ainsi, il est proposé de vérifier la pertinence de cette étude avant de l'engager et d'y perdre du temps et de l'argent. Les membres de la CLE sont d'accord par rapport à cette stratégie d'allégement de l'investissement.

Concernant l'action sur le bilan de l'existence des puits, il y avait un avis réservé du comité technique vis-à-vis de l'investissement nécessaire pour le peu d'apport et d'intérêt qu'ils auront. Mme CALDERON demande si les maires des communes connaissent les puits existants. Mr VORBECK rappelle qu'il faut déclarer les puits pour maîtriser les accidents. Mr PARMENTIER pense qu'il faut envoyer un courrier aux maires afin de leur rappeler les obligations réglementaires par rapport aux puits et de leurs responsabilités.

L'ensemble des actions est approuvé avec les modifications apportées par la CLE.

SAFEGE énumère les dispositions de l'objectif « Maîtriser les connaissances » de l'enjeu n°1.

<u>Les remarques sont les suivantes :</u>

Mme CALDERON dit que, sur le tableau des actions, il aurait était intéressant de rajouter une colonne pour savoir la nature d'information : animation, étude ou travaux.

Mr VORBECK a du mal à comprendre la fiabilité et ce qui est recherché sur l'action sur les industriels. SAFEGE répond qu'il ne s'agit pas de rajouter des contraintes mais que c'est plutôt une mesure d'accompagnement auprès des acteurs locaux.

Mme THIPLOUSE répond que la CCIT agit déjà dans les diagnostics et conseils qu'elle mène. Mr PARMENTIER demande si un état des lieux a été fait, ce qui n'est pas le cas.. Mme THIPLOUSE précise que des secteurs prioritaires ont été identifiés selon différentes thématiques (consommation en eau, gestion des déchets, produits à risque, etc.) pour ensuite intervenir. Mr PARMENTIER constate que l'action est déjà menée et qu'il faudrait plutôt la poursuivre et concrétiser ce qui est fait dans un document dont la CLE serait destinataire.

Sur les actions de mise en place de systèmes économes en eau ou de récupération d'eau, Mr HAUDRECHY précise qu'il ne faut pas faire de récupérations d'eau si elles ne servent pas. Mme RADET explique qu'à Villers-Cotterêts, l'eau de pluie est réutilisée pour arroser les espaces verts.

Mr BRIATTE ne comprend pas l'objectif de l'action, car les collectivités sont déjà beaucoup sensibilisées. Mme CALDERON précise que c'est une action qui permet de sensibiliser le public et donner un exemple à suivre. Mr PARMENTIER dit qu'il faut encourager les citoyens à faire des économies mais il faut qu'ils soient informés pour ça. Mr BRIATTE explique que selon lui, ce n'est pas au SAGEBA de financer ces actions. Mr PARMENTIER précise que les actions ne sont pas toutes à financer par le SAGEBA, c'est de la compétence des municipalités.

SAFEGE rappelle que le SAGE prend des dispositions et dresse un cadre pour l'ensemble des acteurs pour appeler à réfléchir sur des sujets particuliers, et via l'animation notamment.

Concernant l'action d'infiltration des eaux pluviales, Mme RADET explique que c'est déjà intégré dans le PLU de la commune de Villers-Cotterêts, mais c'est la vérification des bonnes pratiques qui est plus délicate. SAFEGE rappelle que tous les documents d'urbanisme n'ont pas encore inscrit cette mesure.

Mr VORBECK demande si l'on peut faire une seule action du diagnostic et de l'accompagnement des rendements. SAFEGE répond que c'est possible.

Mr PARMENTIER demande si on ne peut pas mettre comme objectif 85% pour l'action d'amélioration des réseaux. SAFEGE répond que 80% est déjà assez élevé, mais que certains sont déjà au-dessus.

Sur les actions d'ambition de niveau 1, la CLE valide les propositions en intégrant les remarques, sur les industriels et en fusionnant les actions de diagnostic et d'amélioration des réseaux.

Au sujet des économies d'eau, Mr FURET précise qu'il existe un projet de loi qui favoriserait les consommateurs économes en eau.

Concernant les aides financières à l'équipement en systèmes économes au niveau de l'agriculture, Mr PARMENTIER est réservé car cela reste de la gestion de chaque agriculteur, mais qu'il serait intéressant de faire une petite étude sur les économies possibles pour inciter les irrigants (au nombre de 6 sur le bassin versant). Cette action serait plutôt une action de conseil.

SAFEGE demande à la CLE si l'action de reperméabilisation doit être intégrée au SAGE, étant donné que c'est une action très ambitieuse mais qui peut se baser sur des opportunités, notamment sur d'anciennes friches. Mr VORBECK précise qu'au niveau des termes, il faut plutôt « inciter » que « favoriser ». SAFEGE demande si cette action doit figurer dans le SAGE. La CLE approuve en précisant qu'il faut la faire évoluer.

Mr VORBECK dit que dans l'action sur l'incitation d'étudier l'impact des propositions sur les consommations en eau, le terme « envisager le cas échéant des mesures compensatoires » reste vaste car il n'y a pas de mesure explicitement inscrite. SAFEGE propose donc de supprimer le terme en cause.

L'action sur l'étude de faisabilité d'un nouveau mode de rémunération de l'assainissement des eaux est abandonnée car elle n'est pas du ressort du SAGE. les autres actions sont conservées, en intégrant les corrections apportées par la CLE.

SAFEGE énumère les dispositions de l'objectif « Répartir les prélèvements » de l'enjeu n°1.

Les remarques sont les suivantes :

Mme CALDERON rappelle que la première action n'a de sens que si toutes les intercommunalités réalisent des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable. Mr MILLAIR ajoute qu'il faut même que ces démarches soient mutualisées pour atteindre une cohérence au niveau du territoire. Concernant les apports externes, SAFEGE précise que ce n'est pas une solution de long terme, car la plupart des bassins versants sont déjà déficitaires, et il s'agit plutôt d'une interconnexion de sécurisation en cas de besoin.

Mme CALERDON propose de mutualiser les deux actions en une seule.

La CLE valide cette action mutualisée.

Au vu de l'heure avancée, il est décidé d'aborder l'enjeu le plus court pour terminer, soit l'enjeu n°5.

SAFEGE précise que les échanges réguliers qui sont évoqués peuvent concerner des commissions thématiques, des réunions sur un sujet ou un évènement particulier, des points d'avancement du SAGE, etc.

Le dernier point concerne un potentiel élargissement de compétences afin que le SAGEBA puisse prendre la maitrise d'ouvrage de certaines actions qui ne pourraient pas être réalisées sinon ou pour une vision à l'échelle du bassin versant.

Les membres de la CLE n'émettent aucune remarque sur cet enjeu n°5 dont l'ensemble des actions sont validées.

Il est proposé de réunir à nouveau la CLE, sur une journée entière, le 17 octobre prochain.

Téléphone : 03 44 88 49 48 Page 6 sur 6 Fax : 03 44 88 06 94